

Des élus témoignent

COMMUNE DE VOLONNE

Maison de Santé (2019) – Surface : 440 m²
15 m³ de Bois des Alpes en charpente et ossature – Essences : sapin, épicéa
Label BDM Or

« La construction de la maison de santé fait partie de l'aménagement d'un écoquartier porté par la commune. Nous avons le devoir d'être exemplaire du point de vue environnemental. Le bâtiment a été construit en ossature bois, bien que sa façade soit revêtue d'enduit pour répondre aux règles d'urbanisme. Dès la phase de conception, j'ai demandé à la maîtrise d'œuvre de travailler étroitement avec les Communes forestières afin d'intégrer le Bois des Alpes certifié. Elles nous ont également aidé pour la chaufferie et le réseau de chaleur au bois énergie. La valorisation du bois, local et certifié, joue ainsi un grand rôle dans la qualité de notre projet. »

Sandrine Cosserat, maire de Volonne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'UBAYE SERRE-PONÇON

Maison de santé à Barcelonnette (2021) – Surface 750 m²
48 m³ de Bois des Alpes en charpente, ossature, plancher, bardage et brise-soleil
Essences : sapin, épicéa, mélèze
Label BDM Argent

« Pour sa Maison de Santé, la Communauté a choisi d'inscrire Bois des Alpes dans les critères du projet afin de garantir la provenance de bois issus du massif alpin français. L'objectif étant d'être le plus cohérent possible avec la ressource forestière locale et de participer à l'économie du territoire en insérant un critère favorable aux entreprises locales souhaitant se certifier. L'association des Communes forestières a accompagné la Communauté tout au long du projet afin de l'aider notamment, à intégrer au mieux les aspects techniques et juridiques de la certification Bois des Alpes dans les appels d'offre. »

Sophie Vaginay,
présidente de la Communauté
de communes Vallée de
l'Ubaye Serre-Ponçon



© R+4 Architectes

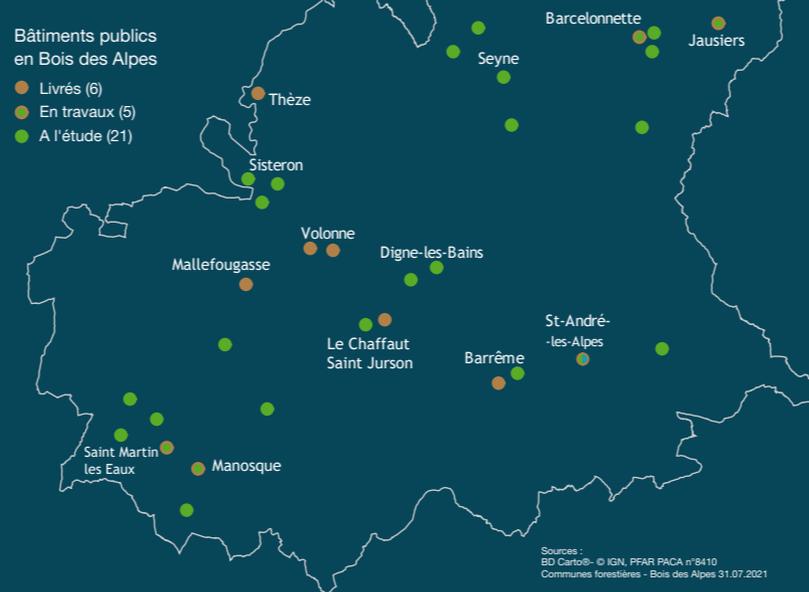


© Architecte Garcin/Caromp

Une dynamique en émergence dans les Alpes de Haute-Provence

Bâtiments publics en Bois des Alpes

- Livrés (6)
- En travaux (5)
- A l'étude (21)



Sources : BD Carthage - © IGN, PFAR PACA n°8410
Communes forestières - Bois des Alpes 31.07.2021

Les Communes forestières accompagnent la réalisation des bâtiments publics en Bois des Alpes, de la conception à la mise en œuvre.



Nous contacter

42 boulevard Victor Hugo - 04000 Digne les bains
contact04@communesforestieres.org - 04 92 34 64 42
www.communesforestieres-paca.org



Action financée par



Élu·e·s, faites appel au bois local !



LES COMMUNES FORESTIÈRES ACCOMPAGNENT VOS PROJETS DE CONSTRUCTION & RÉNOVATION



INTÉGRER LE BOIS LOCAL DANS LES BÂTIMENTS DES COLLECTIVITÉS

5 bonnes raisons d'intégrer du bois local dans vos projets



1. LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Le bois, seul matériau de structure 100% renouvelable
- Un stockage durable du carbone dans la construction
- Peu de consommation d'énergie et d'émissions de CO₂ pour sa production et son transport par rapport aux autres matériaux

1 m³ de bois mis en œuvre = 1 tonne de CO₂ stockée et 1,1 tonne d'émission de CO₂ évitée



2. UTILISER UN MATÉRIAU PERFORMANT

- Un matériau sain, naturel avec de nombreuses qualités techniques
- Un chantier rapide, économe en eau, générant peu de nuisances

1m³ de bois local dans un bâtiment = 2,2 ha de forêt gérée durablement pendant 1 an



3. VALORISER DURABLEMENT LES FORÊTS

- Le bois d'œuvre, une meilleure valorisation de la ressource forestière locale
- Un prélèvement qui contribue à la gestion durable et à l'entretien des forêts : ressource en eau, risques (incendie, érosion), biodiversité, accueil du public



4. CRÉER DE LA VALEUR AJOUTÉE SUR LE TERRITOIRE

- Un soutien aux entreprises du territoire, pour créer de l'emploi non délocalisable, favoriser les retombées économiques et l'attractivité locales
- ▶ **80% en moyenne du coût d'un lot «bois local» est réinjecté dans l'économie du territoire, contre 30% dans le cas de bois d'importation.**

100 m³ de bois local dans un bâtiment = 2 emplois sur le territoire pendant 1 an



5. SENSIBILISER ET MONTRER L'EXEMPLE

- Un outil pour créer du lien entre le produit bois dans le bâtiment et la forêt, et sensibiliser les usagers aux différents enjeux de la gestion forestière
- Une démarche exemplaire en matière de développement durable et de transition énergétique

En région, la forêt progresse ; on prélève à peine 25% de ce qui pousse chaque année

La certification Bois des Alpes

Créée en 2011 par les acteurs alpins de la filière bois, elle permet de mieux valoriser les bois du massif en développant leur utilisation dans les projets de construction.

LA CERTIFICATION APPORTE LES GARANTIES SUIVANTES POUR LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

- L'origine des bois : issus de forêts du massif alpin français gérées durablement (PEFC, FSC...)
- Les bois transformés localement

Bois des Alpes : un outil pour avoir recours à la ressource bois et aux entreprises locales dans les marchés publics

- La traçabilité à 100% du bois depuis la récolte jusqu'à la mise en œuvre finale
- Les caractéristiques techniques des bois : conformité en termes de taux d'humidité, classement structurel (résistance mécanique), marquage CE
- L'engagement des entreprises dans une démarche d'amélioration en faveur du développement durable.

87 entreprises certifiées Bois des Alpes en 2021
Liste sur boisdesalpes.net

FINANCER SON PROJET DANS LES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

Afin d'inciter les collectivités à construire en bois certifié, l'État a mis en place une **bonification de la DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pouvant aller jusqu'à 10%, pour les projets de rénovation et de construction des collectivités intégrant du Bois des Alpes.

Pour en bénéficier, les collectivités doivent se rapprocher des Communes forestières qui étudient la faisabilité du projet au regard de l'intégration de bois certifié Bois des Alpes.

Les Communes forestières à vos côtés, du programme à la réception des travaux

NOTRE OBJECTIF

Des solutions techniques, des délais et des coûts maîtrisés pour votre projet en Bois des Alpes

NOTRE MÉTHODE

- Mobiliser, convaincre et informer sur l'utilisation du bois local dans la construction
- Fournir un appui à la demande de bonification de la DETR
- Être présent tout au long du projet et relire les différentes pièces techniques
- Échanger avec la filière pour s'assurer de la compatibilité du projet avec le savoir-faire de la filière bois alpine française
- Apporter des conseils juridiques et techniques pour la rédaction des marchés, et fournir un appui en phase de négociation des marchés et d'exécution des travaux
- Valoriser votre projet dans nos documents, publications Internet, et lors de nos événements



6 POINTS CLES POUR REUSSIR VOTRE PROJET

- Une volonté affichée dès le programme de l'opération
- Une maîtrise d'œuvre compétente en construction bois
- Une conception optimisée et adaptée aux produits et savoir-faire disponibles sur le marché alpin
- Des cahiers des charges précis et des critères de sélection des entreprises appropriés
- Le respect du droit de la commande publique
- Un suivi de l'approvisionnement en bois sur le chantier

NOS PARTENAIRES

